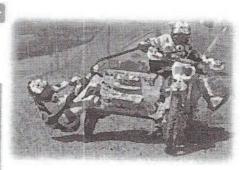
CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS INTER



N° d'épreuve FFM	217 Organisateu
Moto-Club	MOTO CLUB THOUARAIS
N° d'affiliation	_ 0904
Date	23/04/2017
Lieu	THOUARS
Organisateur technique	- M. SUHARO Bupliste
Adresse	6 rue saint exupéry 79100 THOUARS
E-mail	motoclubthouarsais@gmail.com
Téléphone	06-79-12-24-32



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI Jean-Claude	Licence :	105189
Délégué FFM (Président du Jury)	FAIVRE Joël		009935
Membre du Jury	NARQUET Philippe		053478
Membre du Jury	NICOLAS Agnes		018221
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques		006419
Responsable du chronométrage	DEGRANGE Thierry		008097
Responsable du parc coureur		Licence :	

Article 3 Catégories & Engagements

Side-car Cross Inter

Age----- 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers

60 ans maximum pour les pilotes et les passagers

Licences ----- NCO / INT / LUE

Cylindrée----- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T

Plaques----- Numéro noir sur fond jaune

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum le pilote/passager ne devra pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1957).

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

17	140€	6	70€	1115-4	45 €	100	20.2
Zemi	120€	7 - I	65 €		Name of the Park o		20 €
ECTI	100 €	Citizen Company			40 €		15€
			60€	ELUM	35 €	15.	10€
	90€		55 €	14 **	30 €	19*** L	10€
5****	80€	10***	50 €	age-	25€	2/19	10€

EGER de la MARTINIERE REUVE FFM N° SA LMPC Nº



CHAMPIONNAT DE FRANCE NE-CAR CROSS INTE



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le níveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ZINOUNE Jamai

Hôpital le plus proche C.H.N.D.S THOUARS

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du sitePOMMIERS

79100 SAINTE RADEGONDE DES POMMIERS

Capacité Side-Car:

Pendant les essais : 36

En manche:

30

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 6 M Longueur de la ligne droite de départ 80 M *Officiels Commissaires de Píste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 06/02/2017

Visa de la Lique

Date: 9. 2.17

Dowld Nº 13 79500 SAINT-LEGER MARTINIERE OCACUSTE POLION

Visa de la FFM

21/02/2017 Date: Numéro: 17/0147





AND DESCRIPTION OF THE PERSON		Of the same of the World, Spinster,
N' d'épreuve FFM	217	Organisateur
Moto-Club	MC THOUARSAIS	
N° d'affiliation	0904	
Date	23/04/2017	
Lieu	Thouars	1
Organisateur technique	SUHARD Baptiste	The state of the s
Adresse	6 rue St Exupéry 7910	0 THOUARS
E-mail	motoclubthouarsais@	gmail.com
Téléphone	06 79 12 24 32	
	AMOUNT .	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

official.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	HEMERIT Sébastien	Licence : 012759
Membre du Jury	NARQUET Philippe	Licence : 053478
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage	DEGRANGE Thierry	Licence: 008097

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

- 1110(25-12)	Categories & Engagements	

Nom de la estávorio			11: (2): (2) (2)	No transcription of the second
Nom de la catégorie Ligue 125	13 ans	14 ans	100 à 125 cc - 2tps	Chpt de ligue - NJC - 18 € d'engagement
	15 ans	et plus	100 à 125 cc - 2 tps	Chpt de ligue - NCO - 18 € d'engagement
OPEN	13 ans	***************************************	125cc et +	Hors chpt - NCO - 18 € d'engagement
		CONTRACTOR CONTRACT		
	-7410-7-1410-4-00	***************************************		
	***************************************	***************		
	***************************************	00-10-20-00-00-00-0		

E	ngagement:
Site Internet www.lmpc.be	
Contact Le Secrétariat L	MPC
Adresse — La Bertramière N°13	79500 St Léger de la Martinière
	E-mail ligue-reg-motocycliste-politou-charentes@orange

Chronométrage :

Location de transpondeur : • oui • non

72

- Cui L

Tarif: 12

Caution: 50

In Bertramicro

N° 13

79500 SANTIEGER

de le

MARINHERE

EPREUVE FFM N° ..

VISA LMPC N°

MOTOCROS SOLO / SIDE-CAR / QUAD Licences à la journée : D non Contrôles administratifs : et/ou de la FIM Europe. Contrôles techniques : Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine. Article 5 Reclamations



Article 4 | Controles Administratifs et Techniques

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ■ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ZINOUNE Jamai

Hôpital le plus proche C.H.N.D.S THOUARS

Article 7 Le site de pratique

Accès :

PLEMENT

POMMIERS Nom du site 79100 SAINTE RADEGONDE DES POMMIERS

Capacité Moto:

48 Pendant les essais : En manche:

Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais : 30 En manche :

Caractéristiques :

Longueur de la ligne droite de départ 80 M *Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Date: 06/02/2017

Visa de la Lique

Date: 5 . 2 . 17 P. Dawich

79500 SAINT-LEGER CUSTE POLION

Visa de la FFM

21/02/2017 Date: Numéro: 17/0147

HORAIRES PREVISIONNELS



	N° d'épreuve FFM	217	Organisateur	
-	Moto-Club	MOTO CLUB THOUARSA	IS	
	N' d'affiliation	0904		E
	Lieu	THOUARS		
				86

VISA LMPC N° 21-1 ST-LEGER de la MARTINIERE 9/c21/17

Date ----- 23/04/2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13 h 30	20 h 00	Administratifs et techniques	Samedi 22 Avril 2017	
7h00	9h00	Administratifs et techniques		000000000000000000000000000000000000000
7h30		Briefing commissaires		
8h15		Briefing pilotes	SIDE CAR	
8h30	8h45	Essais Libres	OPEN	15min
8h50	9h10	Essais Libres	LIGUE 125	20min
9h15	9h35	Essais Libres	SIDE CAR	20min
9h40	10h10	Entracte		30min
10h10	10h30	Essais Chronométrés	OPEN	15min
10h35	10h55	Essais Chronométrés	LIGUE 125	15min
11h00	11h20	Essais Chronométrés	SIDE CAR	20min
11h25	11h30	Test de départs	SIDE CAR	5min
11h35	11h50	Manche I	OPEN	15min + 1tr
11h55	13h25	PAUSE REPAS		1h30
13h25	13h50	Manche I	LIGUE 125	20min + 1tr
13h50	14h00	PRESENTATION PILOTES	SIDE CAR	10min
14h00	14h30	Manche I	SIDE CAR	20min + 2trs
14h35	14h55	Manche 2	OPEN	15min + 1tr
14h55	15h15	Entracte		20min
15h15	15h40	Manche 2	LIGUE 125	20min + 1tr
15h45	16h15	Manche 2	SIDE CAR	20min + 2trs
16h20	16h40	Manche 3	OPEN	15min + 1tr
16h40	17h00	Entracte		20min
17h00	17h25	Manche 3	LIGUE 125	20min + 1tr
17h30	18h00	Manche 3	SIDE CAR	20min + 2trs
18h15	18h30	Remise des Prix		15min
18h30		Fin		

P. David



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation 74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES



N' d'épreuve FFM	217	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB TH	IOUARSAIS
N' d'affiliation	0904	
Lieu	THOUARS	

VISA LIVIEC Nº 12-17
ST-LEVEN de la Ivreni Hvicit 9/02/17

Date ----- 23/04/2017

REGLEARNT PARTICULER

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13 h 30	20 h 00	Administratifs et techniques	Samedi 22 Avril 2017	
7h00	9h00	Administratifs et techniques		
7h30		Briefing commissaires		
8h15		Briefing pilotes	SIDE CAR	
8h20	8h35	Essais Libres	OPEN	15min
8h40	9h00	Essais Libres	LIGUE 125	20min
9h00	9h25	Essais Libres	SIDE CAR groupe A	20min
9h25	9h45	Essais Libres	SIDE CAR groupe B	20min
9h50	10h05	Entracte		15min
10h05	10h20	Essais Chronométrés	LIGUE 125	15min
10h25	10h40	Essais Chronométrés	OPEN	15min
10h45	11h05	Essais Chronométrés	SIDE CAR groupe A	20min
11h10	11h15	Test de départs	SIDE CAR groupe A	5min
11h20	11h40	Essais Chronométrés	SIDE CAR groupe B	20min
11h45	11h50	Test de départs	SIDE CAR groupe B	5min
11h55	13h25	PAUSE REPAS		1h30
13h25	13h50	Manche I	LIGUE 125	20min + 1tr
13h50	14h00	PRESENTATION PILOTES	SIDE CAR	10min
14h00	14h30	Manche I	SIDE CAR	20min + 2trs
14h35	15h00	Manche I	OPEN	20min + 1tr
15h00	15h15	Entracte		15min
15h15	15h40	Manche 2	LIGUE 125	20min + 1tr
15h45	16h15	Manche 2	SIDE CAR	20min + 2trs
16h20	16h45	Manche 2	OPEN	20min + 1tr
16h45	17h00	Entracte		15min
17h00	17h25	Manche 3	LIGUE 125	20min + 1tr
17h30	18h00	Manche 3	SIDE CAR	20min + 2trs
18h15	18h30	Remise des Prix		15min
18h30		Fin		

p. David



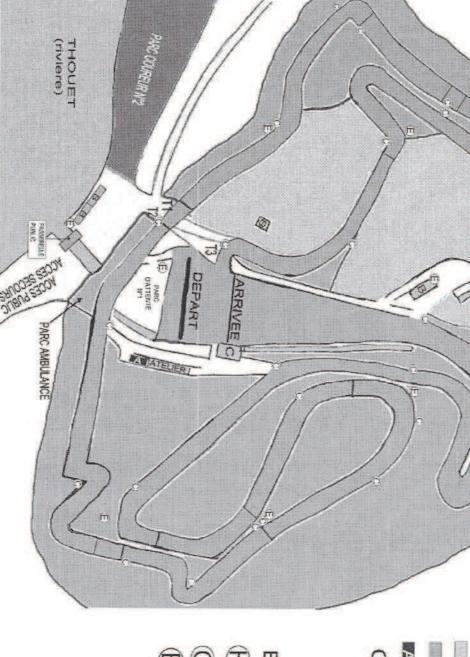
Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

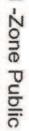
MOTO-CLUB THOUARSAIS

Circuit de Pommiers Longueur piste = 1518 M Largeur mini = 6 M

de la MARTINIERE ARES

PARC COURTER Nº 1





- -Zone Interdit au Public
- A -Infirmerie
- C -Chronometrage Secrétairiat Presse Telephone
- B -Buvette
- (H)-Hélicoptère
- C-Commissaires
- E)-Extincteurs

VISA LMPC Nº 17-17

ST-LEGER de la MARTINIERE ___9162 - 17-